

**OFFRE EMPLOI : Animateur(trice) périscolaire F/H**

**Grade(s) recherché(s) :**

 Adjoint d’animation

**Descriptif de l'emploi :**

La communauté de communes du pays d’Héricourt 23 communes 21490 habitants gère le service périscolaire, l’extra-scolaire et la restauration scolaire. Le territoire est organisé en 8 pôles, 3 sont délégués à une association et 5 sont gérés directement par la ccph.

Vous serez sous la responsabilité d’un directeur de pôle périscolaire et vous participerez à la continuité éducative des enfants sur le temps périscolaire et extra scolaire.

**Missions :**

 1/ Organiser l’animation et les activités selon le rythme et les besoins des enfants en déclinaison du projet pédagogique fixé

2/ Favoriser la participation et la socialisation des enfants  
3/ Assurer la sécurité physique et morale des enfants avec une attention particulière auprès des enfants détenteurs d’un protocole d’accueil individualisé

4/ Veiller au bon déroulement des activités, des temps de repas en faisant appliquer et respecter les règles de vie et d’hygiène

5/ Favoriser la bonne transmission des informations auprès des familles et maintenir un bon contact relationnel  
6/ S’impliquer activement à la vie du pôle périscolaire avec l’équipe

**Profils demandés :**

1/Réactif, dynamique, pédagogue, disponible et à l’écoute des besoins et des rythmes des enfants

2/Connaissance des règles élémentaires d’hygiène et de sécurité des enfants de 3 à 12 ans

3/Capacité à travailler en équipe et être force de proposition

4/Présence aux réunions de travail

5/Travail avec une amplitude horaire très découpée sur le temps scolaire, le mercredi et les vacances scolaires

6/Présentation et attitude correcte, bonne expression orale et respect des horaires

**Qualifications requises :**- BAFA minimum  
- tout diplôme reconnu dans l’animation

**Spécificités du poste**- Temps de travail annualisé

- Poste qui évolue en fonction des contraintes du Service  
- Mobilité géographique sur le secteur d’Héricourt  
- Continuité de service

**Temps non de travail :**

Plusieurs postes à temps non complet (25h/sem)

**Localisation :** prise de poste selon le pôle sur le secteur d’Héricourt

L’affectation au sein du périmètre de la ccph peut évoluer chaque année

**Rémunération:**

SMIC au prorata des heures effectuées